

Primes exceptionnelles pour paiement des heures hors contrat

Par Timano, le 10/10/2013 à 23:00

Bonjour,

Embauchée avec un contrat de travail à mi-temps, je travaillais à temps plein et percevais la somme exacte correspondant aux heures effectuées en plus du contrat sous forme de primes exceptionnelles.

Puis je attaquer mon patron aux prud'hommes pour cela, s'il vous plaît?

Cordialement

Timano

Par **P.M.**, le **11/10/2013** à **07:13**

Bonjour,

Si vous pouvez prouver que vous avez travaillé à temps plein mais que l'employeur a transformé le paiement des heures sous forme de primes, vous pourriez effectivement exercer un recours et revendiquer que cet horaire devienne définitif...

Par Timano, le 11/10/2013 à 09:48

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Les preuves que je possède sont: mes fiches de paie, chaque mois, où figure le montant de la prime correspondant exactement au nombre d'heures exécutées à mi-temps et le tableau où je notais régulièrement mes heures et sur lequel s'appuyait la comptable pour établir mon salaire.

Est ce suffisant?

Cordialement

Par **P.M.**, le **11/10/2013** à **11:37**

Il vaudrait mieux avoir d'autres preuves éventuellement par des tépoignages mais cela pourrait suffire si vous n'avez rien d'autre...